



Indemnité kilométrique pendant le CORONA

Création : mercredi 2 septembre 2020 18:36

Aujourd'hui, il a été annoncé lors de la réunion du Comité Supérieur de Concertation que les frais de déplacement pendant la période Covid seront remboursés comme convenu. Le ministre de l'Intérieur a donné son accord.

Une date limite n'a pas encore été fixée , les budgets doivent encore être fournis.